

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1789
21 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ESPAGNOL

**LETTRE DATÉE DU 28 JUIN 2006, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DU MEXIQUE, INFORMANT LE PREMIER QUE LE
GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'EL SALVADOR A DÉPOSÉ,
LE 19 JUIN 2006, AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU MEXIQUE EN SA
QUALITÉ DE DÉPOSITAIRE, SES INSTRUMENTS DE RATIFICATION
DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU TRAITÉ VISANT L'INTERDICTION
DES ARMES NUCLÉAIRES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES
(TRAITÉ DE TLATELOLCO)**

J'ai l'honneur de vous informer que, le 19 juin 2006, le Gouvernement de la République d'El Salvador a déposé, auprès du Gouvernement de mon pays en sa qualité de dépositaire, ses instruments de ratification des modifications qui ont été apportées au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) et qui font l'objet de la résolution 290 (E-VII) de l'OPANAL, approuvée le 26 août 1992.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre soit publié et distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
à la Conférence du désarmement
(*Signé*) Luis Alfonso **de Alba**
